VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

## Par J. L. ONORATO — Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet et épouse**

**Cottage double, No. 1022-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 25 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,127 — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No. 106,127, dans l'affaire intitulée "Succession de Mr. et Mme. Charles G. F. Nicollet," lequel ordre est daté et signé le 17 novembre 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 25 décembre 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, autrefois faubourg Tremé et dans le carré borné par les rues Robertson, Villeré, St. Philip et Ursulines, et étant désigné par le No. 3, carré No. 60, sur un croquis dressé par A. Bourgenoi, voyer, daté du 24 décembre 1836, et déposé au bureau de F. de Armas, ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure française, 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face sur la rue Robertson, 26 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur d'un côté et 120 pieds de profondeur de l'autre côté, le divisant du lot No. 2. Les améliorations consistent en un double cottage contenant environ 7 chambres de chaque côté et porte les Nos. municipaux 1022-24 rue Robertson, côté nord.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payable un ou deux ans après date avec intérêt de sept pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'à paiement; devant être garanti par hypothèque et par les clauses sécurité usuelles. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire chez l'encanteur un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1914.

Encanteur, 820 rue Commune.
H. D. DANZIGER,
Avocat pour l'administratrice.
nov. 21, 23, 30—Dec. 7, 14, 21, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A—No. 100,239—Succession de Wesley R. Butler.**

## 40.09 ACRES DANS LA PAROISSE DE SOTO, LNE.

### À L'ENCAN MARDI, 25 NOVEMBRE 1913

**À la Bourse des Propriétés Foncières**

Conformément et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dossier No. 100,239, dans l'affaire intitulée succession de Wesley R. Butler, le dit ordre daté et signé du 22 octobre 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, de cette paroisse, j'offrirai en vente publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, le MARDI, 25 novembre 1913, la propriété foncière décrite à savoir:

Le quart sud-ouest du quart nord-ouest de la section treize (13) du territoire douze (12) nord de l'étendue treize (13) west, dans la Paroisse de De Soto, Louisiane, contenant 40.09 acres.

Conditions—Comptant. Acte de vente au frais de l'acquéreur, devant Charles Schneidau, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 et déposer au moment de l'adjudication vingt pour cent (ne portant intérêt ni pénalité) du prix d'achat.

Encanteur, 820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG et WM. WINANS WALL, Avocats pour le pétitionnaire.
oct25,26—nov2,9,16,23,25

## Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

~~SUCCESSION DE HERMAN WILKE~~

**No. 102,612 Cour Civile de District Division E**

## Contenu de la résidence No. 2322 Rue Chippewa

### À l'encan Mercredi 26 Novembre, 1913

**À 11 heures du matin sur les lieux**

En vertu et conformément à un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 4 Novembre, 1913, jugement signé en cour ouverte le 10 Novembre 1913 par l'honorable Juge H. Theard, Juge de la cour civile de district division E, adressé à Jacobs-Gleason Inc., S. L. Jacobs, encanteur, je vendrai à la susdite date et lieux mentionnés le contenu entier de la résidence, suivant inventaire consistant, en meubles de salon, chambre à coucher et salle à manger, deux magnifiques miroirs, piano, peintures, à l'huile, glacière fourneau, calorifère, ustensiles de cuisine, draps de lit, bric à brac.

ÉGALEMENT DIAMANTS ET BIJOUTERIE., ETC.

CONDITIONS — Comptant. Sans limite
JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
Nov-16-23-25-26.

VENTE JUDICIAIRE

**Succession de Herman Wilke No. 102612, Cour Civile de District, Division E**

## 2506-08 ST. THOMAS, Cottage double
## 2504 ST. THOMAS, Cottage simple
## 530-32-34-36 rue SECONDE, Deux Cottages doubles
## 609-11-13-15 WASHINGTON AVENUE,

**Deux Cottages doubles**

## 2322 CHIPPEWA ST., Cottage Résidence

**Lots vacants en arrière de la Résidence**

## LOT DE VALEUR RUE SORAPARU ENTRE CHIPPEWA ET ST. THOMAS

**5 Actions de la Compagnie d'Assurance de Lafayette, 53 6-10 Actions des Fonds Publics de New Orleans Brewing Company. 29 Actions of Preferred Stock of New Orleans Brewing Company.**

### A L'ENCAN, MARDI LE 23 DÉCEMBRE 1913 A MIDI

**A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES RUE BARONNE 311**

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire citée ci-dessus par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en pleine cour, le 4 novembre 1913; le dit jugement a été signé à la cour le 10 novembre 1913 et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, encanteur, vendra à l'encan à la date et à l'endroit mentionnés plus haut, les propriétés décrites à savoir:

Premier: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations que s'y trouvent ainsi que tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, autrefois la Ville de Lafayette, dans la Paroisse Jefferson, dans cet Etat; dans le carré borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau; désigné par les numéros 7 et 8 sur un plan dessiné par J. F. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ces deux lots mesurent chacun 27 pieds, 11 pouces 6% lignes de largueur en arrière sur 110 pieds de profondeur. Cette première propriété a été subdivisée par Georges De Armas, arpenteur, le 14 novembre 1913, en deux lots marqués A et B. Le lot A ayant une façade de 19 pieds, 10 pouces, 4 lignes sur la rue St. Thomas, sur 36 pieds, 1 pouce, 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double contenant cinq chambres, galerie, etc. Également un cottage simple contenant cinq chambres, hangar, etc., portant les numéros municipaux 2504, 2506 et 2508 rue St. Thomas.

Deuxième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé dans les registres de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ce lot mesure 25 pieds, 2 pouces de façade, sur la rue Seconde, la même largeur en arrière, sur 125 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 14 et 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No. 16.

Troisième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 14 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds, 4 pouces de façade, rue Seconde, la même largeur en arrière; 125 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue Fulton et 125 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 15.

Quatrième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 16 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; le dit lot mesure 25 pieds, 2 pouces, 2 lignes de façade rue Seconde, la même largeur en arrière, sur une profondeur de 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur le lot No. 15, et 125 pieds, 7 pouces sur le côté voisin du lot No. 17. Les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ont été subdivisées en deux lots marqués par les lettres C et D. Le lot C mesure 37 pieds, 6 pouces sur la rue Seconde et le lot D mesure 38 pieds, 2 pouces sur la rue Seconde, suivant un plan fait et daté du 14 novembre 1913. Sur les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites, les améliorations comprennent 2 cottages doubles contenant 5 chambres et un hangar de chaque côté, portant les numéros 530-32-34-36 rue Seconde et loués $628 par an.

Cinquième: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, bornés par les rues Washington, Fulton, Quatrième et Chippewa, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur, daté du 26 mars 1849; déposé comme un plan No. 56 au bureau de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville; ces dits lots s'adjoignent et mesurent chacun 31 pieds de façade sur l'avenue Washington sur 100 pieds de profondeur en lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles contenant cinq chambres de chaque côté, galeries, hangar, etc., portant les numéros 609-11-13-15 avenue Washington; loyer, $480 par an.

Sixième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans le carré No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip; selon un plan tiré par Hugh Grant, arpenteur, daté du 2 février 1844, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire; les dits lots mesurent 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage avec deux étages en arrière, de larges galeries, un vestibule, et neuf chambres; dans la cour un large hangar, etc., portant le No. 2322 rue Chippewa, servant autrefois de résidence de famille.

Septième, A: Un morceau de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, sur une portion de terrain faisant partie d'un lot No. 166 appartenant à Daniel Wilkin et s'étendant en profondeur de cette ligne, 53 pieds, 10 pouces, 3 lignes entre lignes parallèles. Il mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes plus ou moins sur la ligne en arrière, et ce dit morceau de terre forme la partie en arrière et est la balance du dit lot de terrain No. 166 sur un plan fait par Hugh Grant le 2 février 1844, déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire. Les améliorations comprennent un grand hangar.

B: Un morceau de terrain ainsi que les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré No. 39 borné par les rues Philipe Soraparu, Fulton et Chippewa; ce dit morceau de terrain est désigné par la lettre E sur un plan daté du 24 août 1859 et joint à un acte passé devant T. F. Coffey, ancien notaire, le même jour; 6 lignes de largeur sur la ligne le divisant de la portion du terrain marqué D du dit plan; sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds, 4 pouces et 3 lignes, et à 39 pieds, 8 pouces formé de la balance des lots de terrain de Grant, arpenteur. Les améliorations comprennent un hangar.

Huitième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot No. 166 du carré No. 39, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade de profondeur entre lignes parallèles. C'est une bâtisse de haute valeur.

CONDITIONS — Stock et certificat payés comptant et la propriété à terbalance dans un ou deux ans au choix de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1913, les frais de tous les certificats devant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent.

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
nov—19,23,30déc—7,14,21,23

VENTES A L'ENCAN.

## Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,381 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun, Docket No. 106,381, du jugement rendu, lu et signé le 12 novembre 1913, et cet ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Lots Nos. 35 et 37 dans le carré E du boulevard Audubon, borné par Audubon Park Place, Mobile Canal et la ligne entre l'Université Tulane et les propriétés de "Southern Land Co.," et la rue Nelson, lesquels furent arpentés par H. C. Brown, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon ou Audubon Place Park. La même largeur en arrière par les profondeurs suivantes: Lot No. 35 mesure 114 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No. 33, et 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 37. Le lot No. 37 mesure 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 35 et 111 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot No. 39 également.

Lots Nos. 55, 57, 59 et 61 du dit carré E du boulevard Audubon décrit plus haut, lesquels s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon; la même largeur en arrière, par les profondeurs suivantes: Le lot No. 55 mesure 101 pieds, 3 pouces sur la ligne du lot No. 53 et 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 57; le lot No. 57 mesure 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 55 et 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 59. Le lot No. 59 mesure 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 57 et 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 61. Le lot No. 61 mesure 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 59 et 96 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 63. Le tout selon le plan du boulevard Audubon. Une copie duquel est jointe à un acte de vente daté du 9 mai 1912, devant Charles Schneidau, notaire public.

CONDITIONS — Comptant; les lots seront vendus "deux par deux." L'acquéreur devra payer les frais des actes de vente devant Charles Schneidau, notaire public, et déposer dix pour cent (ne portant pas d'intérêts) du prix de l'achat au moment de l'adjudication.

Encanteur.
820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG,
Avocat pour le demandeur.
Nov 16-23-30 Dec-7-14-18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Rosa Brown.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,115 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 105,115, dans l'affaire intitulée succession de Mme Rosa Brown, le dit ordre daté et signé le 19 septembre 1913 et soumis à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère, MARDI, le 2 décembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, les propriétés foncières décrites comme suit:

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 5 dans le carré No. 614, borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, sur un plan dressé par Castaing et Selles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé au bureau de A. E. Hémecourt, voyer, daté du 23 septembre 1840, et déposé comme plan No. 62 dans le registre des plans de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Annunciation (autrefois Jersey) et Huitième, et mesure en mesure américaines trente-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Annunciation, sur cent-dix pieds de profondeur sur la rue Huitième suivant le dit plan.

3. Une certaine parcelle ou lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 2211 rue Annunciation, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Annunciation (autrefois Jersey), Jackson, Phillip et Laurel, désigné par la lettre A sur un croquis ou certificat d'arpentage établi par W. H. Williams, député voyer de ville, joint à un acte de vente par Mme Elisabeth O'Keefe à Thomas Carey, passé devant Andrieu Héro, Jr., notaire en cette ville, le 5 février 1879, et mesure en mesure américaine quarante-cinq pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la dite rue Annunciation (autrefois Jersey), sur soixante-trois pieds onze pouces en profondeur, entre lignes parallèles, étant borné sur le côté vers la rue Phillip par une allée de neuf pieds dix pouces et trois lignes en largeur mitoyenne à ces dites parcelles de terre et les divers lots la bordant. La parcelle de terre précitée est composée de la partie extrême arrière de plusieurs lots de terre Nos. 1 et 2, sur un plan par H. Moelhausen, architecte, en date du 25 janvier 1844, et déposé pour référence en l'office de L. F. Caire, alors notaire en cette ville.

6. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 4417 rue Laurel, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur un croquis ou certificat d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 14 janvier 1913, par le No. 22, et mesure suivant le dit croquis trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-vingt-six pieds six pouces, plus ou moins.

7. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 4421 rue Laurel, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur le dit croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 14 janvier 1913, par le No. 22, et mesure suivant cela trente pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Luarel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-vingt-six pieds six pouces, plus ou moins.

8. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les numéros municipaux 4425 et 4427 rue Laurel, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigne sur le dit croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 14 janvier 1913, par la lettre B, et mesure d'après le ci-dessus quarante pieds de face à la rue Laurel par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-vingt-six pieds et six pouces, plus ou moins. Lequel dit morceau de terre se compose du morceau des lots originaux Nos. 20 et 21.

9. Une certain parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 4435 rue Laurel, situé dans le Sixième District de la ville, dans l'Ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur le dit croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 14 janvier 1913, par la lettre A. Le dit morceau de terre formant le coin des rues Laurel et Jena et mesure d'après le dit croquis quatre-vingt pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Laurel, par une profondeur et façade sur le rue Jena, allant de la rue Laurel vers la rue Constance à un point, cent soixante-sept pieds et six pouces, plus ou moins; de là mesurant à l'arrière ligne du dit point, allant parallèle avec la rue Laurel et vers l'avenue Napoléon cent cinquante pieds de là sur une ligne parallèle de l'avenue Napoléon et allant vers la rue Laurel, huit pieds, de là à une ligne parallèle avec la rue Laurel et se dirigeant vers l'avenue Napoléon trente pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle avec l'avenue Napoléon et allant vers la rue Laurel, trente-trois pieds, de là sur une ligne parallèle avec la rue Laurel et allant vers la rue Jena, cent pieds et deux pouces et une ligne, de là sur une ligne parallèle avec la rue Jena et allant à la rue Laurel, cent vingt-six pieds six pouces et de là sur une ligne faisant face à la rue Laurel, jusqu'au coin de Laurel et de Jena; la dite façade sur la rue Laurel est de quatre-vingts pieds un pouce et sept lignes. Le dit lot de terrain est composé des lots originaux Nos. 18, 19 et 24 et d'une partie du lot original No. 20.

Toute le carré 39, Bossier City, près du village Abita Springs, Lne., mesurant trois cents pieds sur la rue St. James, trois cents pieds sur la rue North, trois cents pieds sur la rue St. Charles et trois cents pieds sur la rue Eighth, avec lequel contient toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Conditions — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a, à un, deux ou trois ans de crédit prouvé par billets de montants égaux payable un, deux ou trois ans après date et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiment et guaranti par le privilège du vendeur et hypothèque spécial, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer au dessus et au delà du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1913, et ayant droit aussi au loyer ou loyers du jour et après que l'acte final de la vente est passé. L'acte de vente devant être passé devant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent de l'enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
808 Perdido.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
oct22,26—nov2,9,16,23,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schlid — No. 106,084 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.**

Un grand cottage double de deux étages en arrière, coin de l'avenue Atlantic et de la rue Alix, par Louis Hufft, encanteur, bureau, 808 rue Perdido, JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 13 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en dépendent, ou qui y appartiennent, dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, filet No. 77, borné par les avenues Atlantic et Pacific, et les rues Alix et Aliza, désigné par le lot A, et mesurant 33 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Atlantic, sur cent vingt-trois pieds, huit pouces (123' 8") de face à la rue Alix, desquels ils forment le coin, et composé du lot numéro 1 et portion du lot numéro 2 sur un plan d'après W. L. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, déposé à l'étude de James Greham, ancien notaire.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payé en sus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1913, ainsi que tous les certificats requis et pour l'acte de vente, devant J. Henry Forcelle, notaire, et faire dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
E. W. RISCHOW, Avocat.
nov—16,23,30déc—7,14,18

## VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Lewis Jaffa vs. Georges Jonas.**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 60,952 — En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable première cour de cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan en mon entrepôt Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 29 Novembre 1913 à 10:30 du matin la propriété suivante décrite à savoir: 10 sacs de farine, deux bouteilles d'extrait, 6 boîtes d'annanas, 2 barils contenant de de sucre, une boîte cannette, 3 rouleaux de sucre, une boîte cannette, 3 bouleaux de papier, un lot de cigares, un lot de "pop", 1-2 baril de sucre, une caisse de raisins, 6 boîtes de pêches, 4 fauberts, un balai, un lot de savon en poudre, ¾ caisse noix de coco, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS. — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la première cour de cité pour la paroisse d'Orléans.
ORY & WALBRETTE,
Avocats pour le demandeur.
nov—18,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John J. Lang vs. Herman J. Schultz.**

DREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 60,576 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Nos. 1243 et 1245 avenue Lafayette, au coin de la rue Urquhart, dans le Troisième District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1913 à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un arrière de bar et comptoir, une glacière à bière, un lot de verres à bière et à liqueur, une boîte à glace, un tabouret, un laveur de verres, un lot de torchons, deux sucriers, un lot de bouteilles vides, un lot de touques vides, deux réservoirs à gaz, une boîte à glace, une table de billard, billes et queues de billard, trois tables rondes, un poêle à gaz, dix chaises en bois, un lot de porcelains, un miroir, un comptoir à huîtres, quatre chaises, une pendule, une license de restaurant, une licence d'Etat pour liqueurs, un ventilateur électrique, etc.

Saisi dans le procès ci-dessus numéroté et suivant inventaire enregistré dans mon office.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
W. W. YOUNG,
Avocat pour le demandeur.
nov—18,23,29

## AVIS AUX CREANCIERS

**State of Louisiana ex. rel. Guion vs. Keystone Life Insurance Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 91,909 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène J. McOtvney, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GAGE, BALDWIN & GRABFIELD,
Avocats. nov—14,16,23

**R. E. Falls vs. Progressive Amusement Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,884 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire par George A. Gomperts, recevoir de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ROSS E. BREAZEALE, Avocat.
Nov—18,23,29

ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu et des installations d'une buvette et d'une épicerie, meubles, caisse enrégistreuse, licences de ville et d'état pour buvette pour l'année 1913.**

**Mlle Marja Lorenz et als vs. George Glasner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,527—En vertu d'un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et par le consentement des personnes intéressées, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans le local ci-après désigné, le LUNDI, 24 novembre 1913, à 10 h. 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le local, coin des rues Foy et des Français, le contenu entier, meubles, stock, etc., de l'épicerie et de la buvette dans le dit local, effets mobiliers, etc., selon l'inventaire, 1 caisse enrégistreuse "National", 1 licence de ville pour buvette de $505 pour l'année 1913, 1 licence d'état pour buvette de $200 pour l'année 1913.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHARLES A. BUTLER, Avocat pour le demandeur.
nov22,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SHERIFF, VENDREDI, 28 NOVEMBRE 1913.**

**Revendu d'après l'acte No. 316 de 1908 au risque et au compte du premier acquéreur d'une propriété améliorée et de valeur du Cinquième District, formant le coin des rues Nunez et Lamarque (dans l'Ilet des rues De Armas et Teche).**

**Andres P. Abascal vs. James Breaux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,678 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 28 novembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Nunez (anciennement Franklin), De Armas, Lamarque (anciennement Lapeyrouse) et Teche (anciennement Monroe), étant l'Ilet No. 214, désigné comme portions des terrains Nos. treize, quatorze et quinze et formant le coin des rues Nunez (anciennement Franklin) et Lamarque (anciennement Lapeyrouse); le dit terrain mesurant trente-et-un (31) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Nunez par quatre-vingt-quinze (95) pieds onze (11) pouces de profondeur et faisant face à la rue Lamarque entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de vingt-cinq pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ROBERT O'CONNOR,
Avocat pour le demandeur.
nov11,18,23,27,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif de 287 actions du stock de l'Hibernia Bank et Trust Co.**

**Olivier, Voorhies & Lowrey vs. Thomas J. Majors.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,132 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, le 28 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

287 actions du stock de l'Hibernia Bank and Trust Company, au pair de la valeur de 100 dollars par action, représentées par les certificats suivants, comme suit:

Certificat No. 3108 pour 180 actions.
Certificat No. 3109 pour 100 actions.
Certificat No. 3110 pour 37 actions.

Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
W. S. & S. PARKERSON,
Avocats pour les demandeurs.
nov—16,17,18,22,28

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Celine Koontz, épouse de Dr. Bernardo de Toledo.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,571 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Dr. Bernardo de Toledo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
nov—19,23,28

**Succession de Mme A. F. Beret.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,376 — Division D — Attendu que Catherine Caroline Beret, femme seule, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme A. F. Beret, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
nov—14,16,23

**Succession de John Erickson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,106 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours